

Tchap

Guide de prise en main

Inscription sur Tchap

- 1) Sur ordinateur, se connecter à l'adresse <https://www.tchap.gouv.fr>
- 2) Télécharger l'application mobile pour [Android](#) ou [iPhone](#)
- 3) Cliquer sur le bouton « Créer un compte », entrer une adresse mail professionnelle, choisir un mot de passe puis cliquer sur « S'inscrire ».
- 4) Cliquer sur le lien de confirmation reçu sur votre boîte mail

Créer un compte

Adresse mail
justine.dupont@beta.gouv.fr

Mot de passe
.....

Confirmer le mot de passe
.....

S'inscrire

Français

Vous avez déjà un compte ? [Connectez-vous ici](#)

Conseils pour bien démarrer

1) Activer la sauvegarde automatique des messages

Nous recommandons d'activer la sauvegarde automatique des messages. Cette fonctionnalité permet de sauvegarder ses messages automatiquement et de les récupérer à tout moment en utilisant un **code de récupération**. L'activation est proposée dès la première connexion à Tchap. En cas d'oubli, aller dans la section « sécurité et vie privée » des paramètres généraux pour l'activer, un code de récupération se générera automatiquement. Il est important de le conserver dans un endroit sûr, un gestionnaire de mot de passe idéalement.



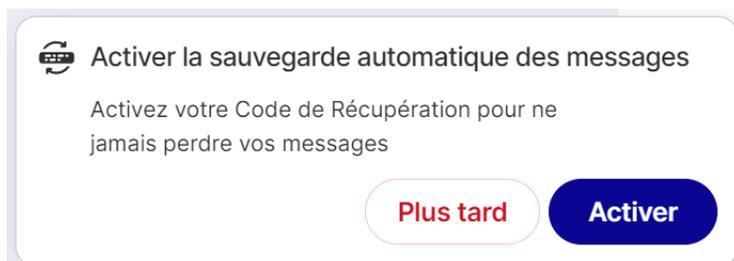
Mieux comprendre cette fonctionnalité et la sécurité sur Tchap

Pour garantir la sécurité des échanges, Tchap utilise un chiffrement de bout en bout pour les messages. Chaque membre dispose d'un trousseau de clés unique, qui se renouvelle à chaque connexion pour des raisons de sécurité. En cas de déconnexion/reconnexion ou connexion depuis un nouvel appareil, l'historique des messages apparaît donc verrouillé. Le code de récupération permet de déverrouiller l'ensemble des messages.

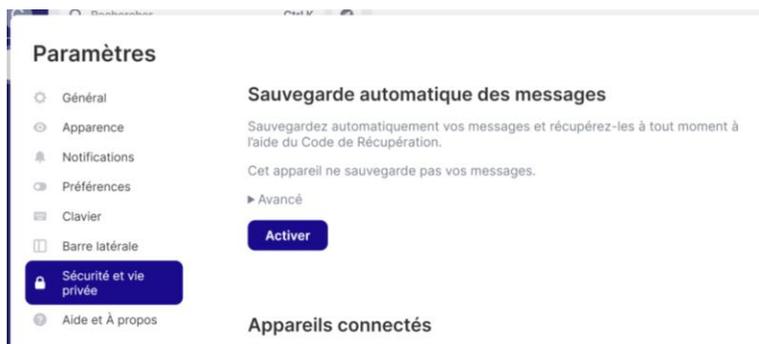
Sur Tchap, il est recommandé de ne pas se déconnecter. Sur web, il faut vérifier que le navigateur utilisé conserve les données locales pour la page www.tchap.gouv.fr. Plus de détail dans [cet article](#).

Récapitulatif en image

Dès l'inscription sur Tchap, il est proposé d'activer la sauvegarde automatique :



En cas d'oubli, aller dans la section « Sécurité et vie privée » des paramètres :



Web



Mobile



Un code de récupération se génère : le copier dans un gestionnaire de mot de passe

Notez votre Code de Récupération

Ce code vous permettra de toujours récupérer vos messages.

Attention: c'est la seule fois que ce code sera affiché !

Conservez-le dans un endroit sûr, comme votre gestionnaire de mot de passe ou un document protégé sur votre ordinateur. Vous aurez à le copier / coller pour récupérer vos messages, donc évitez la capture d'écran.

EsTf	fwqD	jCap	hcar	h2Pp	W1Tu
XEDL	tkmr	8AdZ	f8V4	aRra	uGmY

Copier

Annuler

J'ai noté mon code

2) Choisir une photo de profil

Depuis les paramètres généraux de l'application, section "Général", importer une photo de profil.

3) Gérer les notifications

Les notifications sont activées par défaut pour le compte et l'appareil sur web. Sur mobile, il faut accepter la demande d'autorisation des notifications de l'application pour les recevoir.

Il est possible de paramétrer des notifications avancées dans la section « notifications » des paramètres généraux. Plus de détail dans [cet article](#).

Echanger sur Tchap : les différents types de conversations

1. Les messages privés entre deux utilisateurs

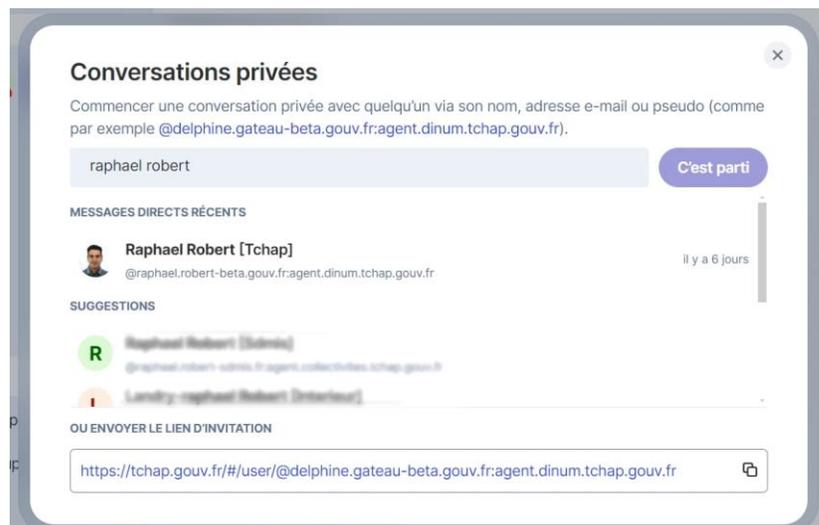
- Pour créer une conversation privée avec un interlocuteur, cliquer sur le « + » à côté de la section « Messages directs » sur web, ou sur le « + » bas à droite de l'écran sur mobile.

Dans la barre de recherche, taper le prénom et nom de la personne à contacter (sans accent). Si la personne à inviter n'est pas encore inscrite, taper son adresse mail complète *en minuscule*. Cette dernière recevra une invitation par mail l'invitant à rejoindre Tchap et à rejoindre la discussion.



A noter : Il est possible de dialoguer en messages privés avec une personne du privé en l'invitant via son adresse mail professionnelle.

- Cliquer sur le compte de votre interlocuteur puis sur « C'est parti » et écrire un premier message pour finaliser la création de la discussion.



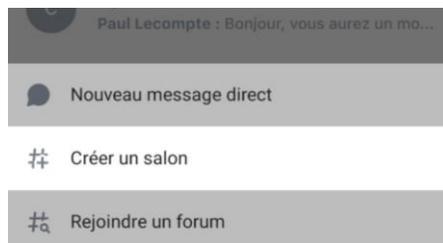
L'annuaire Tchap des agents inscrits

2. Les salons privés entre plusieurs utilisateurs

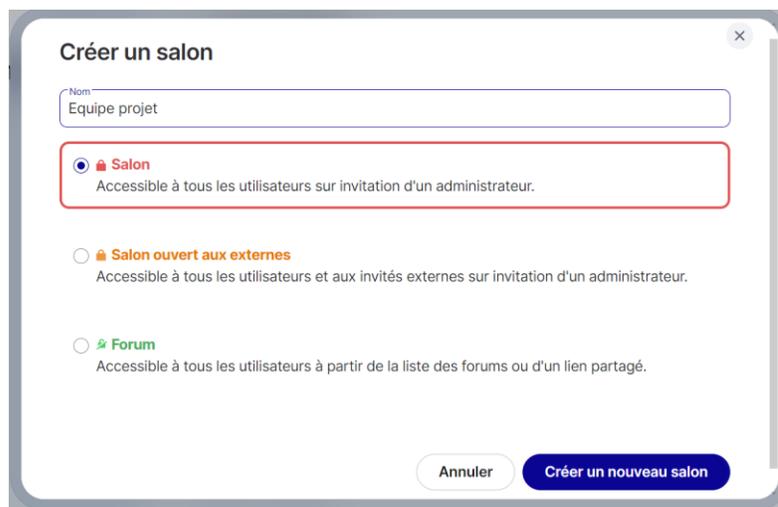
- Pour créer une conversation de groupe chiffrée, accessible sur invitation, cliquer sur le « + » à côté de la section « Salons » sur web, ou sur le « + » bas à droite de l'écran sur mobile.
- Cliquer sur « Nouveau salon » ou « Créer un salon » puis nommer le salon.
- Choisir "Salon privé" pour autoriser uniquement l'invitation d'agents publics ou bien "Salon ouvert aux externes" pour inviter des partenaires externes à la fonction publique. Les salons ouverts aux externes sont également chiffrés de bout en bout.
- Cliquer sur « Créer » et commencer à inviter des membres.



Web



Mobile



A noter : Les partenaires externes à l'administration ne peuvent participer qu'aux conversations auxquelles ils sont expressément invités. Ils n'ont pas accès à l'annuaire des agents inscrits et aux forums publics. Ils ne peuvent pas créer de messages directs, de salons privés ou être nommé administrateur d'un salon privé.

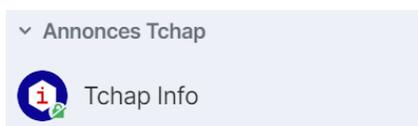
3. Les forums publics ouverts à tous, pour les sujets d'intérêt général

Pour créer une conversation non chiffrée, visible et ouverte à tous les membres de Tchap (sauf membres externes à l'administration) :

- Cliquer sur le + à côté de la section « Salons » sur web, ou le + bas à droite de l'écran sur mobile.
- Cliquer sur « Nouveau salon » ou « Créer un salon » puis nommer le forum
- Choisir « Forum » puis cliquer sur « Créer »
- Inviter des membres ou envoyer le lien de forum. Les membres peuvent également le trouver via le moteur de recherche.

4. Tchap Info

L'équipe Tchap utilise ce canal de discussion pour communiquer auprès de ses utilisateurs. Il permet d'informer des nouvelles fonctionnalités, prévenir des prochaines mises à jour et maintenances et donner des conseils sur l'utilisation de la messagerie. Il n'est pas possible de répondre à un Tchap Info.





Le rôle d'administrateur dans Tchap

Par défaut, le créateur d'un salon est son administrateur.

Un administrateur peut :

- **Inviter des personnes** à rejoindre un salon
- **Retirer des personnes** d'un salon
- **Supprimer les messages** des membres
- **Changer le nom et la description** du salon
- **Gérer les rôles et permissions** des membres du salon en fonction des besoins.
- **Nommer d'autres administrateurs et modérateurs** : ceci est recommandé pour qu'un salon ne se retrouve pas "bloqué" sans administrateur en cas de départ de ce dernier. Pour nommer un administrateur ou modérateur, aller dans la liste des membres du salon puis cliquer sur le membre afin de modifier son rôle.

Attention : seul un administrateur est en mesure de se rétrograder, ou de se retirer du salon.

Les autres fonctionnalités disponibles sur Tchap

- Appels audio chiffrés entre deux utilisateurs : dans "Message Direct", cliquer sur l'icône de téléphone en haut à droite.
- Appels vidéo chiffrés entre deux utilisateurs : dans "Message Direct", cliquer sur l'icône caméra en haut à droite.
- Partage d'écran lors d'un appel entre deux utilisateurs
- Envoi de pièces jointes (jusqu'à 20 Mo)
- Annuaire intégré des membres inscrits
- Partage de position en temps réel
- Messages vocaux
- Sondages
- Épingler un message. Uniquement sur la version web.
- Section « favoris » pour retrouver facilement certaines discussions
- Espaces : pour animer une communauté en partageant une liste de salons organisés par groupe. Uniquement sur la version web.
- Notifications par email : pour être prévenu des messages en attente en cas de non lecture.

Pour plus de détails il est possible de consulter notre [Foire aux Questions](#).

Pour toute question, nous écrire à l'adresse support@tchap.beta.gouv.fr.